



BLS : 01 60 23 24 61/ 27 22 20 53 75

Prise de rendez-vous en Ligne :
<https://civ.blsspainvisa.com>

Email : emb.abidjan.vis@maec.es
Tél. 2722444850

VISA D'ÉTUDES (Code SLU et SSU)

(Original et photocopie pour chaque document y compris celle du passeport)

- Passeport valable minimum 6 mois au-delà de la date d'expiration du visa demandé et une photocopie de la carte nationale d'identité.
- Carte consulaire et certificat de résidence pour les non ivoiriens, excepté les libériens non-résidents en Côte d'Ivoire.
- Remplir un formulaire de demande de visa datés, signé et accompagné de d'une photographie d'identité, datant de moins de six mois, en couleur sur fond blanc.
- Certificat de scolarité et carte d'étudiant de l'année en cours.
- Les diplômes d'étude.
- Lettre d'admission dans le centre d'études espagnol précisant la date du début et la fin de l'année académique, accompagnée du reçu de paiement des droits de scolarité.
- Certificat d'hébergement, accompagné de la photocopie certifiée de la pièce d'identité de la personne qui héberge ou photocopie certifiée du permis de résidence dans le cas des hôtes n'appartenant pas à l'Union Européenne; ou attestation de logement dans une résidence universitaire accompagné du reçu de paiement ou contrat de location.
- Pour les boursiers, justificatif de la bourse allouée en précisant le montant exacte de ladite bourse.
- Les étudiants à la charge de leurs parents ou d'une autre personne doivent présenter une prise en charge et montrer leur solvabilité économique :
 - **Pour les salariés**: contrat, attestation de travail, les trois derniers bulletins de salaire, attestation de la C.N.P.S. récente.
 - **Pour les fonctionnaires** : attestation de travail, les trois derniers bulletins de salaire.
 - **Pour les retraités** : les trois derniers bulletins de pension ou attestation de revenus de la sécurité sociale (attestation de revenus de la CNPS pour la Côte d'Ivoire).
 - **Pour les commerçants et indépendants** :
 - Déclaration fiscale et numéro de compte contribuable.
 - Fiche de codes.
 - Licence d'import-export ou déclaration d'intention.
 - Registre de commerce à authentifier au Greffe du Tribunal de 1^{ère} Instance d'Abidjan et patentes pour les Registres établis en Côte d'Ivoire, sous plis fermé.
 - Déclaration d'acompte d'impôt et reçu des derniers paiements.
 - Attestation de la C.N.P.S. récente et Attestation de mise à jour de la C.N.P.S récente.
 - Acte de constitution de la société.
- Extraits de compte bancaire des deux parents (ou de la personne qui le prend en charge) de 12 derniers mois.



BLS : 01 60 23 24 61/ 27 22 20 53 75

Prise de rendez-vous en Ligne :
<https://civ.blsspainvisa.com>

Email : emb.abidjan.vis@maec.es
Tél. 2722444850

- Pour les mineurs : Une autorisation parentale légalisée à la Mairie et la photocopie des pièces d'identité des parents.
- Pour les études allant au-delà de 6 mois, présenter un casier judiciaire selon pour les enfants de plus de 15 ans. Faire authentifier le document par le Ministère de tutelle, le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade d'Espagne dont dépend le pays d'expédition) et traduit en espagnol.
- Pour les études allant au-delà de 6 mois, un certificat médical pour les adultes ou un certificat de vaccination pour les enfants. Le certificat doit porter l'inscription semblable à celle-ci: "Le présent Certificat Médical atteste que Mr/Mme ... ne souffre d'aucune maladie ayant de graves répercussions sur la santé publique, conformément aux dispositions du Règlement Sanitaire International de 2005." En Côte d'Ivoire, s'adresser à l'Institut National d'Hygiène Publique pour établir le certificat de visite et contre-visite pour les adultes ou le certificat de vaccination pour les enfants. Traduire le document en espagnol.
- Une assurance médicale qui couvre le demandeur durant son séjour en Espagne. Cette assurance doit être contractée auprès d'une maison d'assurance qui est basée en Espagne.
- Un certificat de décès pour l'enfant mineur de 18 ans ayant perdu l'un de ses parents ou tous les deux parents.

-
1. LES ETUDIANTS DOIVENT DEMONTRER QU'ILS DISPOSENT DE 393.526 FCFA PAR MOIS (600 euros IPREM 2023).
 2. Les mineurs doivent être accompagnés par le père ou la mère résidant hors d'Espagne ; Au cas où les deux parents seraient déjà en Espagne, joindre les photocopies des titres de séjour en Espagne et un acte notarié dans lequel les parents donnent le pouvoir à une tierce personne pour les représenter devant cette Ambassade pour les démarches administratives de la demande de visa.
 3. Les frais administratifs de traitement de la demande de visa (52.500 FCFA) seront payés lors du dépôt du dossier et ne feront pas l'objet de remboursement y compris en cas de retrait de dossier ou du refus de visa.
 4. Certains visas d'études sont gratuits.
 5. Des documents complémentaires pourront être demandés.
 6. La présentation de tous les documents n'entraîne pas automatiquement la délivrance d'un visa.
 7. Une consultation préalable doit être faite pour résoudre cette demande de visa et le délai est entre 15 jours et un mois.
 8. Faire traduire les documents en Espagne par un traducteur assermenté (recommandé) ou bien, consultez la liste des traducteurs affichée à l'Ambassade.